8JB 8200

FIMATEX S.A.
Société anonyme
Au capital de 27.306.888,40 Euros
Siège social : 11 rue de Prony – 75017 PARIS
351 058 151 RCS PARIS

Extrait du PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUILLET 2002

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
2 0 JUIL. 2002
G 5072
N° de dépôt

L'an deux mil deux,
le 18 juillet,
à 9 heures,

Les administrateurs de la société FIMATEX SA se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

. Monsieur Vincent Taupin, Président du conseil d'administration,

. SOCIETE GENERALE, administrateur, représentée par Monsieur Marc Breillout, dûment habilité,

. Monsieur Henri Cukierman, administrateur,

. Monsieur Jean-Robert Sautter, administrateur,

. Monsieur Patrice Legrand, administrateur,

. Monsieur Stéphane Mathieu, administrateur,

Sont absents et excusés :

. FIMAT SNC, administrateur, représentée par Monsieur Alain Bozzi, dûment habilité,

. Monsieur Yves Tuloup, administrateur,

. Monsieur Marc Litzler, administrateur,

. Monsieur Loïc Le Meur, administrateur,

Mademoiselle Audrey Raffaitin, représentante du Comité d'entreprise, régulièrement convoquée est présente.

Monsieur Mikael Le Grand, représentant du Comité d'entreprise, régulièrement convoquée est absent et excusé.

Monsieur Michel Vaugiac, Responsable juridique de FIMATEX SA assiste également à la réunion.

Monsieur Vincent Taupin préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Le Président ouvre la séance et appelle Monsieur Michel Vaugiac comme secrétaire.

Le Président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux administrateurs Patrice Legrand et Stéphane Mathieu, nommés par l'assemblée générale mixte de FIMATEX SA du 28 juin 2002.

Le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en fonction, et que par conséquent il peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose de modifier l'ordre de présentation des sujets, comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 17 mai 2002,

2. Démission du directeur général délégué et dirigeant responsable,

3. Nomination d'un nouveau dirigeant responsable en application de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier,

4. Présentation des conclusions du rapport de la société CSA-TMO sur les images de marque comparées de Fimatex et Boursorama,

5. Mise en œuvre du programme de rachat d'actions,

6. Attribution nouvelle d'options de souscription d'actions,

7. Présentation du rapport sur le contrôle des services d'investissement et le rapport sur les procédures d'entrée en relation avec les clients transmis au Conseil des Marchés Financiers,

8. Présentation du rapport relatif au contrôle interne des établissements de crédit établi conformément au règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière,

9. Divers

Le conseil accepte à l'unanimité la modification de présentation de l'ordre du jour.

Puis le Président aborde l'ordre du jour ainsi modifié.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL DU 17 MAI 2002

Le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion tenue le 17 mai 2002, procès-verbal qui est adopté sans observation par le Conseil.

2. DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président présente au conseil la démission de Monsieur Frédéric Le Coz de son poste de directeur général délégué de FIMATEX SA, en date du 17 juillet 2002, sans qu'il soit remplacé.

Monsieur Henri Cukierman demande au Président des précisions sur les circonstances entourant cette décision.

Le Président rappelle au conseil la satisfaction de FIMATEX SA sur le travail de Frédéric Le Coz tant lors de la mise en place de la succursale de Londres que dans l'exercice ensuite à Paris de sa fonction de Directeur général délégué. Cependant, un désaccord est survenu sur la stratégie concernant l'acquisition de la société Finance Net, Monsieur Frédéric Le Coz considèrant cette acquisition comme une mauvaise opération sans apport commercial, ni technologique pour FIMATEX SA.

Monsieur Marc Breillout prend la parole pour indiquer qu'il a reçu longuement Monsieur Frédéric Le Coz à ce sujet. Il connaît très bien Monsieur Frédéric Le Coz qu'il a lui-même recruté au sein de la société FIMAT et a obtenu à l'époque une grande satisfaction du travail de ce dernier. Malheureusement, il n'a pu que constater cette divergence sur la stratégie relative à l'acquisition de Finance Net.

La Banque de France sera informée de cette démission, Monsieur Frédéric Le Coz assumant la fonction de dirigeant responsable en application de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Le Coz de son poste de directeur général délégué, en date du 17 juillet 2002, sans qu'il soit remplacé.

3. NOMINATION D'UN DIRIGEANT RESPONSABLE AU SENS DE L'ARTICLE L. 511-13 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Le Président rappelle au conseil d'administration, qu'en sa qualité de société financière soumise à la réglementation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, FIMATEX doit être dirigée par deux personnes au moins, dirigeants responsables en application de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

Le Président propose au Conseil de désigner Monsieur Olivier Lecler, directeur financier et du développement de Fimatex SA, demeurant 17 allée Montcalm à Igny (91430) en qualité de dirigeant responsable de Fimatex SA, en application de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier, pour une durée égale à celle des fonctions du Président.

La Banque de France sera tenue informée.

Le conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Olivier Lecler, en qualité de dirigeant responsable de Fimatex SA, en application de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier, pour une durée égale à celle des fonctions du Président.

Extrait certifié conforme le 26 juillet 2002 par le Président du Conseil d'administration
Vincent Taupin

